

## Informations concernant l'interdiction de l'élevage de volailles en plein air Aire à climat extérieur des petits poulaillers de volaille domestique

L'interdiction temporaire de l'élevage en plein air en raison de la peste aviaire (grippe aviaire) concerne toutes les volailles, y compris les petits élevages et les élevages à titre de passe-temps (hobby). Cette mesure a été limitée dans un premier temps au 15 décembre 2005.

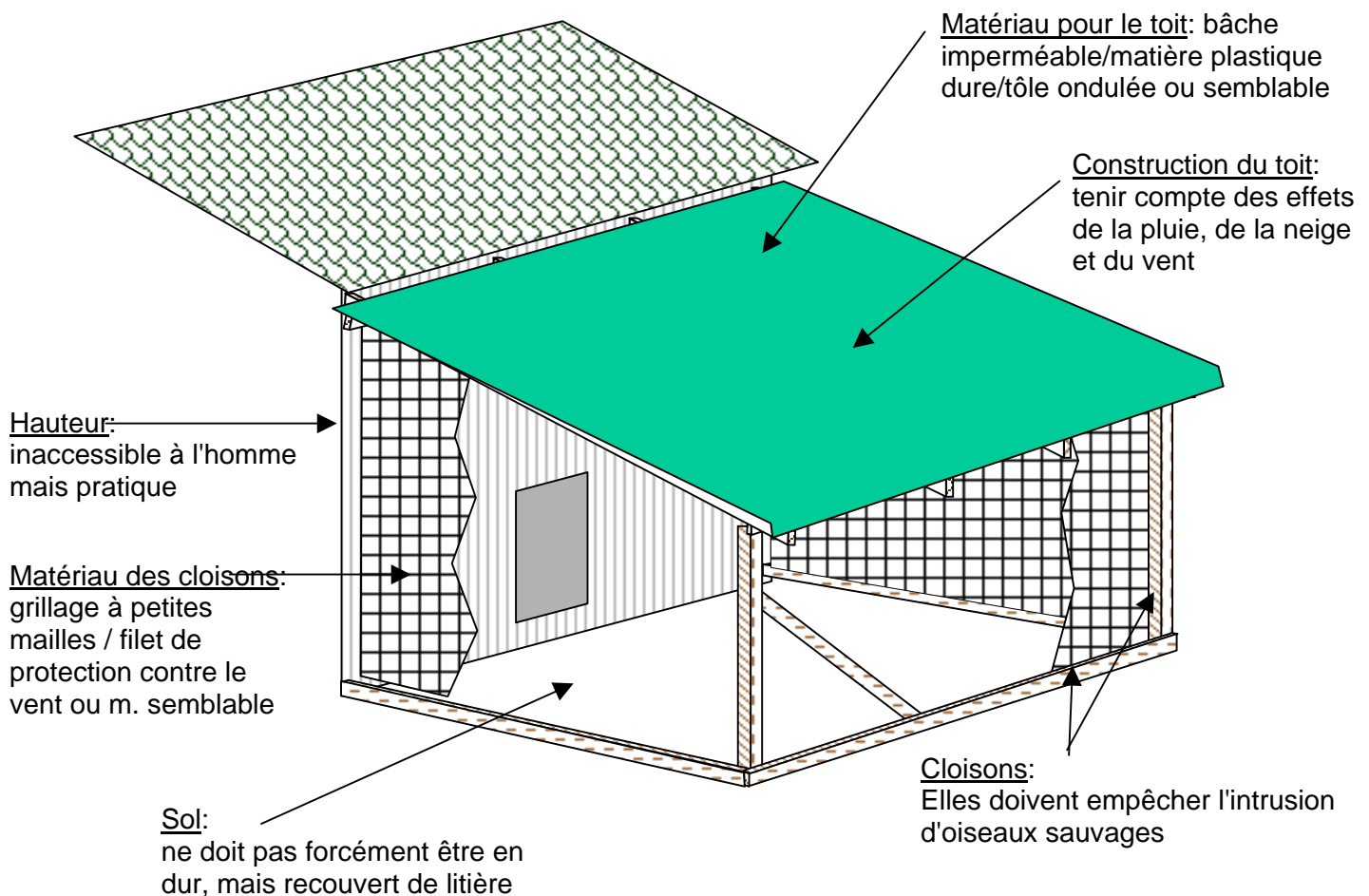
Dans les petits élevages de volailles domestiques, les poulaillers sont souvent de faibles dimensions et les volailles peuvent accéder librement à une cour extérieure, à un pré ou à un étang. Un confinement de longue durée représente un stress certain pour ces animaux.

Pour réduire quelque peu ce stress, nous recommandons de mettre à la disposition de ces animaux une aire à climat extérieur appelée aussi jardin d'hiver.

Selon l'ordonnance du 25.10. 2005 instituant des mesures préventives urgentes destinées à empêcher l'introduction de la peste aviaire classique en Suisse, cette aire à climat extérieur doit être munie d'un toit étanche la protégeant des déjections des oiseaux sauvages et de cloisons empêchant l'intrusion d'oiseaux sauvages. De plus, les aliments destinés à la volaille ne doivent pas être accessibles aux oiseaux sauvages.

Le schéma reproduit ci-dessous indique comment réaliser une aire à climat extérieur. Il fournit des renseignements sur la construction et sur les matériaux qui peuvent être utilisés.

Pour les effectifs plus grands, il est possible de poser provisoirement des tunnels en feuille



de plastique autoportants, de diverses largeurs (entre env. 5 m et 9 m), hauteur (env. 2.3 m à plus de 3.5 m) et d'une longueur quasiment extensible à souhait. L'utilisation temporaire de ces tunnels ne devrait pas nécessiter une autorisation mais être annoncée au préalable à la commune. Les deux extrémités du tunnel peuvent être fermées au moyen d'un grillage ou d'un filet de protection contre les oiseaux et contre le vent.

Le sol de ces poulaillers sous feuille de plastic et de ces aires à climat extérieur ne doit pas être en dur, mais devrait être recouvert d'une litière. Les matériaux adéquats sont p. ex. des éclats et copeaux de bois ou de la paille. Pour les poules, on peut recommander aussi un bassin avec du sable pour les bains de sable. Il faut éviter la litière à base d'herbe et l'affouragement d'herbe vu que cette dernière constitue une voie de transmission du virus de la grippe aviaire.

Pour que les conditions d'hygiène ne se détériorent pas rapidement, on peut renoncer à fournir un bassin aux oies et aux canards durant la période de confinement.

La taille de ces aires à climat extérieur et de ces tunnels dépend du nombre d'animaux. Les petits effectifs ont besoin de plus de place par animal que les grands troupeaux.